

AR PREFECTURE

016-211601687-20140829-20140803D-EX
Reçu le 09/09/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil quatorze

Le 29 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 août

**PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET
– MOUNIER – PÉNIGAUD**

**MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –
FAURE – SUTRE**

EXCUSE : M. ESTIENNE

POUVOIRS : M. ESTIENNE a donné pouvoir à M. BARRAL

Mme PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

2014-08-03 D

Objet : CdC Braconne et Charente – Convention subvention Enfance – Jeunesse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention précisant les modalités de versements de la subvention enfance jeunesse entre la Communauté de Communes Braconne et Charente, les Communes et les gestionnaires des structures d'accueil de loisirs du territoire communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention régissant les versements des subventions « enfance jeunesse ».

Vu l'exposé fait par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide le projet de convention régissant les versements de cette subvention enfance jeunesse 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants pouvant en découler pendant l'année 2014.

Fait à Jauldes, le 1^{er} septembre 2014

Le Maire

Eric SAVIN

